



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2014

Le dix-sept novembre deux mille quatorze à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint-Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents : Alexandre CHAPELON, Jérôme CORNU, Janine COURTOIS, Laurent DEREGNAUCOURT, Sarah ENTZMANN, Stephen HOPKINS, Angélique HRYNIUKA, Laurent LAROCHE, Sylvain LE CHATTON, Chloé LE FEUR, Jérôme LEROY, Franck LIGER, Benjamin VELLUET.

Etaient absents non excusés : Raphaël DECIUS

Pouvoirs : Fabienne MAHE donne pouvoir à Chloé LE FEUR

Alexandre CHAPELON a été nommé secrétaire.

oooooooo

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2014
- Transfert de compétences sur l'urbanisme (instruction) – délibération
- Décision travaux éclairage les Marronniers – délibération
- Autorisation dépense du tracteur (commande) – délibération
- Repas des aînés du 26 octobre, encaissement de chèques - délibération
- Informations diverses

oooooooo

- Le compte rendu du CM du 20 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

oooooooo



- Délibération concernant le transfert de compétences sur l'urbanisme.

Mr LE CHATTON Sylvain en explique le principe : la Communauté de Communes du Vexin-Thelle prendra la compétence pour répondre aux attentes des communes concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme, et, de ce fait de la mutualisation des moyens humains et matériels que la CCVT pourra mettre en place afin de se substituer aux services de la Direction Départementale des Territoires. Ce service « instruction des autorisations d'urbanisme » concernera le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, la déclaration préalable, le certificat d'urbanisme opérationnel.

Mr LE CHATTON Sylvain précise que le Maire restera bien entendu l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification à 13 POUR et à 1 ABSTENTION.

- Délibération concernant les travaux sur l'éclairage pour les Marronniers

Mr Jérôme CORNU présente la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise SE 60 pour la rénovation de l'Eclairage Public du réseau électrique les Marronniers.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 7 974,90 € TTC.

Le montant prévisionnel de la participation de la commune de 6 796,53 € (sans subvention) ou 3 095,26 € (avec subvention) : le Conseil demande la suppression du montant sans subvention de la délibération.

Les sommes seront inscrites au budget communal de l'année 2014, en section d'investissement à l'article 204158

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Délibération concernant l'autorisation de la dépense pour le tracteur

Mr Jérôme CORNU présente l'avis rendu par la commission d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un tracteur neuf.

Au terme du dépouillement des offres proposées à la commission appel d'offres, la candidature du fournisseur VROMMAN pour un montant de 61 800 € TTC a été retenue. La livraison est prévue pour novembre 2014.

L'ancien tracteur FORD de la Commune sera repris pour un montant de 4 800 €.

Mr LE CHATTON Sylvain donne lecture de l'autorisation de dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la commande du fournisseur VROMMAN d'un montant de 61 800 € TTC et autorise le Maire à signer.

- Délibération concernant le repas des aînés

Mme MARSAUDON Cathy (secrétaire de mairie) présente la délibération concernant l'encaissement des chèques du repas des personnes accompagnantes lors de la manifestation du repas des aînés pour un montant total de 280 €.

Mme LAROCHE Claire : 35 €

Mme TILLIEUX GRALL Françoise : 35 €

Mr LEROY Jérôme : 35 €

Mr LE CHATTON Sylvain : 70 €

Mme COQUET Béatrice : 70 €

Mr DECIUS Raphaël : 35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

-Informations diverses

✓ Différents problèmes d'odeur en provenance du site de Liancourt :

Mr LE CHATTON Sylvain présente le compte rendu du gestionnaire de la décharge relatif aux travaux d'amélioration du dégagement d'odeurs émises par l'exploitation du site. Il évoque la nécessité de recourir à un organisme de contrôle de la qualité de l'air indépendant.

Mme ENTZMANN Sarah soumet l'idée de faire une comparaison d'analyses avec un laboratoire privé afin d'être sûr des résultats avancés par la Société SITA.



✓ Commission des fleurs

Mme LE FEUR Chloé sollicite l'entretien des massifs par l'arrachage des mauvaises herbes.

✓ Travaux du cimetière :

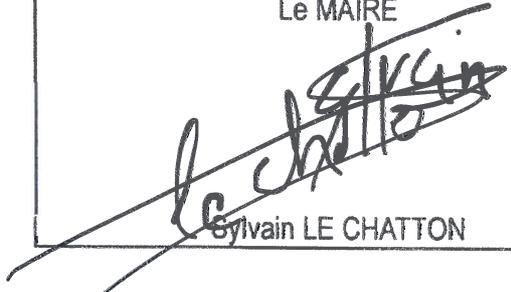
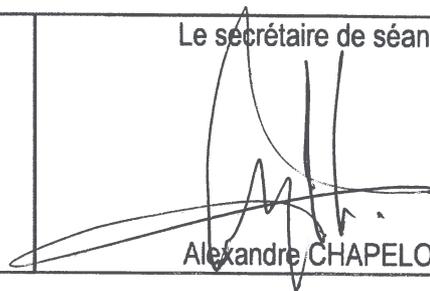
- Ouverture du mur côté Nord et création de marches d'accès.
- Ouverture du mur côté Sud avec pose d'un portail.
- Création d'une allée carrossable pour l'accès des véhicules par la sente de la Soriette et création de 3 ou 4 places de stationnement (dont une place PMR).
- Mise en place d'une clôture et d'une haie végétale sur le talus entre la partie haute et la partie basse du terrain d'extension.

Mr VELLUET Benjamin informe que les travaux du cimetière débuteront le 25 novembre 2014.

✓ Travaux d'entretien :

Mme HRYNIUKA Angélique présente divers devis concernant l'entretien des chemins communaux, notamment la côte de Vaux. De même que pour la réfection d'une partie de la voirie du Vivray dont une première estimation avoisine les 21 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 56.

Le MAIRE  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Alexandre CHAPELON
---	---